



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 11073

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la composition des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal. Elle lui rappelle que ces centres ont pour missions principales de favoriser l'accès aux activités de diagnostic prénatal et leur mise en oeuvre, de donner des avis et conseils en matière de diagnostic, de thérapeutique et de pronostic, et d'organiser des actions de formation théorique et pratique. Elle lui indique cependant que les sages-femmes, qui sont des techniciennes et de véritables praticiennes de l'accouchement, sont très souvent oubliées dans la constitution des équipes qui composent les centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser les dispositions réglementaires qu'elle entend prendre afin que les sages-femmes soient reconnues membres à part entière des équipes de ces centres pluridisciplinaires.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11073

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1288